

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

ROCHEFORT

CANTON

ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

525.A-

COMMUNE de **ROYAN**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} Juin 1940 1940

OBJET :

L'an mil neuf cent quatre-vingt-neuf, le 29 du mois
d'août Pintureau, le Conseil Municipal de **ROYAN**
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. A.C. CH. SEVRE, en session ordinaire
d'après convocations faites le 2 Juin 1940.

NOMBRE

des conseillers municipaux
pris part au vote

10/0/12

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. DAVONT, Rochederoux,
Chamboulon, Prugnaud, Julie Mikosky, Beudet,
Pouget, Bouchet, Min, Routin, Jacquet, Gounil
Dauvog, Gouyet, Lefour, Brotreau
Absent : M. Guillaud par Lauguet
Absent : M. Péraudeau par M. Chamboulon
Absent : M. Bujard par M. Bouchet
Absent : M. Chollet par M. Rochederoux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. CH. SEVRE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Pour permettre le paiement de divers travaux d'aménagement et réparation donnés et à donner à M. Pintureau et à l'entreprise Cassagnol & Lemusson, menuisiers à Royan, M. le Maire est autorisé à passer avec chacun de ces entrepreneurs un marché de fr. à fr. limité à 200.000 francs (T.T. C. I. C. I. D. I. D.)

Ad Pdg

SECURITE

Fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
ceux qui ont voté (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1883).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite
la cause qui les empêche
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).

Pour extrait conforme ;

Le Maire,



MARCHE DEGRE A GR

ENTRE :

Monsieur Charles REGALONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur, croix de guerre 1914-18

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du
29 Juin 1945.

15

Messieurs Rossignol H & Senusson G, entrepreneurs de menuiserie route du Vivier à Royan.

IL A ETE CONVAINCU QU'IL SUIT :

Messieurs Rossignol R et Senusson G s'engagent à exécuter pour le compte de la ville de Royan, jusqu'à concurrence de 300.000 frs (trois cent mille francs) divers travaux de menuiserie intéressant les bâtiments communaux ou le mobilier des services publics de la commune et pour lesquels ils recevront les ordres de service du Maire de Royan.

A BOYAN, le 7 Juillet 1949

Les Entrepreneurs.

La Matre

APPREOUIVRE

Pour le PRÉFET,
le Secrétaire Général



18th Rockfort

MARCHE DE GRS A GRS

ENTRE :

Monsieur Charles REGAMONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre 1914-18

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du
du 29 Juin 1949

ET :

Monsieur PINTUREAU Fernand, entrepreneur de menuiserie,
40, Boulevard Clémenceau à Royan

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Monsieur PINTUREAU Fernand s'engage à exécuter pour le compte
de la ville de Royan, jusqu'à concurrence de 300.000 frs (trois
cent mille francs) divers travaux de menuiserie intéressant les
bâtiments communaux ou le mobilier des services publics de la
commune et pour lesquels il recevra les ordres de service du
Maire de Royan.

A ROYAN, le 7 Juillet 1949

l'Entrepreneur,

Le Maire,

APPROUVE

La Rochelle, le 22 juillet 1949

